



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/09/19/1 portant sur

L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUILLET 2022

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 19 septembre 2022

PARTICIPANTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal - Inspecteur des finances publiques - Division pilotage de l'action économique - représentant Jean Paul CATANESE, **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

46 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, NOIRAY Florent, SABATIER Marion, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, Geneviève CERAGIOLI, DELHOMME Christian, DHOSTE Marie-Chantal, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**

Monsieur MARIO Pierre, **Membres Élus Titulaires**, arrivé après les délibérations n'a pu participer aux votes



EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, COURTADE Anny, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, LAYLY Eric, MANE Jean, MARTINON Martine, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, GOLDNADEL Franck, KLEINKLAUS Christophe, RASPOR Marc, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Messieurs, MANSI Théo, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur, MOLINES Gérard, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, EBEL Jean-Marie, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, Marcel RAGNI, VALENSA Marcello, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



VU

- Les articles 53 et 56 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;

CONSIDÉRANT

- ✍ Que conformément à l'article 56 du Règlement intérieur, chaque séance de l'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ;
- ✍ Que conformément à l'article 53, 2^{ème} alinéa, du Règlement intérieur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance de l'Assemblée Générale, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
- ✍ Que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2022 a été adressé par voie dématérialisée aux membres élus et au Préfet de Région le 16 septembre 2022, afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant son adoption par l'Assemblée Générale du 19 septembre 2022 ;

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT** sans réserve les termes de ce procès-verbal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 **Nombre de déports 0**
Nombre de participants au vote : 46(quorum : 32, atteint)
Nombre de votes exprimés : 41

Abstention : 5 Contre : 0 Pour : 41

Nice, le 19 septembre 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO